

Les Infos de Base

mercredi 28 avril 2004
volume 7, numéro 14
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

ACCÈS LÉGAL^{md} —
formation continue
gratuite

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 17 du 28 avril 2004. Les modifications apportées par les L.Q. 2004, c. 4 à 6 et entrées en vigueur au 6 mai 2004 ont également été intégrées.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 17 du 28 avril 2004, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 17 du 24 avril 2004.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 17 du 28 avril 2004, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 17 du 24 avril 2004.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2004.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2003.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'aide financière aux études, L.R.Q., c. **A-13.3**, aa. 2, 4-7, 9-15, 17-24, 25, 27-29, 31, 31.1, 32-34, 36, 36.1, 36.2, 37.1, 39-42, 43, 43.1, 44, 48, 56, 57.

Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études, L.Q. 2003, c. 17, aa. 1-41.

Charte de la Ville de Québec, L.R.Q., c. **C-11.5**, aa. 72.1, 74.4-74.6, 115, 117, ann. C, aa. 88-90, 98-104, 107, 110-112, 116, 117.

Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2003, c. 19, aa. 74, 75 (partie), 77, 78, 85-87, 89-96, 98-102.

Code de la sécurité routière, L.R.Q., c. **C-24.2**, aa. 4, 14, 15, 214.0.1, 413, 421.1, 519.13, 519.50.

Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 2, aa. 1, 3, 4, 19, 31, 32, 40, 53.

Code de procédure civile, L.R.Q., c. **C-25**, aa. 331.9, 825.14.

Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière de fixation de pensions alimentaires pour enfants, L.Q. 2004, c. 5, aa. 4, 5.

Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. **F-2.1**, aa. 220.8, 220.9.

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 4, aa. 1, 2.

Loi sur les forêts, L.R.Q., c. **F-4.1**, aa. 26.0.1, 26.0.2, 37, 82, 92.0.2, 92.0.11, 126, 147, 170.2, 170.4, 172, 186.8, 256.1.

Loi modifiant la Loi sur les forêts, L.Q. 2004, c. 6, aa. 1-5, 7-13.

Loi concernant l'impôt sur le tabac, L.R.Q., c. **I-2**, a. 5.1.

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 4, a. 3.

Loi sur les impôts, L.R.Q., c. **I-3**, aa. 429, 736, 737.18.4, 851.22.29, 851.50, 1010, 1010.0.0.1, 1029.8.36.91, 1044.2, 1044.3, 1044.4, 1079.14, 1129.29.

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 4, aa. 4-16.

Loi sur le ministère du Revenu, L.R.Q., c. **M-31**, aa. 7, 12.02, 20, 24.0.1, 27.0.1, 28.2, 31.1.4, 32, 40.1.1-40.1.3, 40.2, 61, 61.2, 72.5, 72.5.1, 74, 83, 87, 88, 93, 93.1, 93.1.1, 93.1.17, 93.1.19, 93.1.19.1-93.1.19.4, 93.1.23, 93.1.25.

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 4, aa. 17-37, 38 (partie), 40-43.

Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, L.R.Q., c. **P-2.2**, a. 78.

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 4, a. 45.

Loi sur le régime de rentes du Québec, L.R.Q., c. **R-9**, aa. 68, 69.

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 4, aa. 46, 47.

Loi sur le remboursement d'impôts fonciers, L.R.Q., c. **R-20.1**, aa. 21, 22, 23, 27, 28, 29-38.

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 4, aa. 48-53.

Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale, L.R.Q., c. **S-32.001**, aa. 95, 97.

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 4, aa. 54, 55.

Loi sur la taxe de vente du Québec, L.R.Q., c. **T-0.1**, a. 483.

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 4, a. 56.

Loi concernant la taxe sur les carburants, L.R.Q., c. **T-1**, aa. 10.2, 26.

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 4, aa. 57, 58.

Code civil du Québec, L.Q. **1991**, c. **64**, aa. 366, 586, 587.2.

Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière de fixation de pensions alimentaires pour enfants, L.Q. 2004, c. 5, aa. 1-3.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les agents de voyages, R.R.Q., 1981, c. **A-10**, r. 1, a. 4;

Règlement sur l'aide financière aux études, [R.R.Q., c. **A-13.3**, D. 344-2004 du 07-04-04, (2004) 136 G.O. 2, 1707], nouveau;

Règlement sur l'aide financière aux études, [R.R.Q., c. A-13.3, r. 1], abrogé;

Règlement sur les aides auditives assurées en vertu de la Loi sur l'assurance maladie, [R.R.Q., c. **A-29**, r. 0.02], aa. 19, 20, 21, 24, 30, 31, sous-section VII de la Section I du Chapitre V;

Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie, [R.R.Q., c. A-29, r. 0.03], aa. 23, 24, 25, 25.1, 62, 63, 64, 65, 66, 67;

Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments, [R.R.Q., c. **A-29.01**, A.M., 014-1999 du 15-09-99, (1999) 131 G.O. 2, 4509], annexe;

Règlement sur la chasse, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 0.1.2.02], aa. 13, 14, 17, 18, 24, 30, ann. I, II, IV, V, VI, CL-CLV;

Règlement désignant et délimitant des parties des terres du domaine de l'État aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 1], ann. I.1;

Règlement sur le piégeage et le commerce des fourrures, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 3.001.1], a. 12, ann. III;

Règlement sur les salles de paris, [R.R.Q., c. **C-72.1**, r. 3], aa. 2, 5, 6;

Décret sur les agents de sécurité, R.R.Q., 1981, c. **D-2**, r. 1, a. 3.02;

Règlement sur les taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 3], ann. I;

Règlement sur les normes du travail, R.R.Q., 1981, c. **N-1.1**, r. 3, aa. 3, 4;

Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur, R.R.Q., 1981, c. **P-40.1**, r. 1, aa. 104, 107, 108, 108.1, 125, 129, 146, 108.2;

Règlement d'application de la Loi sur le recouvrement de certaines créances, R.R.Q., 1981, c. **R-2.2**, r. 1, a. 14.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

ACCÈS LÉGAL^{md} — formation continue gratuite

Avec le retour du printemps, faites le ménage de vos connaissances pour l'utilisation de notre logiciel avec notre offre de formation continue gratuite!

Nous vous offrons deux méthodes pour rafraîchir vos connaissances :

Utilisez notre **service d'assistance téléphonique sans frais** : donnez-nous un coup de fil pour mettre à jour, en quelques minutes, une technique de recherche ou d'impression;

Profitez d'une **formation gratuite et personnalisée à vos bureaux**: une formation sur mesure pour rafraîchir vos connaissances générales, pour obtenir des réponses à vos questions ou pour apprendre les fonctions avancées de notre outil de recherche.

Vous avez en main la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale** sur le marché. Utilisez-la pleinement!